



INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Je soussigné,
 Demande l'inscription au service de restauration,
 pour mon enfantCLASSE :

Demi-pensionnaire FORFAIT :

() Les jours retenus doivent être entourés. En aucun cas, l'élève ne pourra passer un jour non choisi dans son forfait.*

Forfait 5 Jours

Forfait 4 Jours : Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi (*)

Forfait 3 Jours : Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi (*)

OU

Demi-Pensionnaire à la PRESTATION :

Tarif du ticket repas : 4.20 € (payable d'avance par quantité minimale de 10) non cumulable avec un forfait – Les élèves n'ayant pas approvisionné leur compte ne pourront pas prendre leur repas ; ce compte ne doit jamais être en débit. Pour prendre le repas du midi, l'élève doit obligatoirement avoir fait sa réservation sur les bornes situées dans le hall, le matin avant 10 h 15.

OU **EXTERNE**

IMPORTANT

*Le forfait trimestriel est payable dès la réception de l'avis aux familles. Son montant ne pourra être réduit que dans les cas de remises d'ordre prévus au règlement intérieur du Service de Restauration. **Les imprimés pour les demandes de remises d'ordre, sont à télécharger sur le site ATRIUM et à déposer dûment remplis à l'Intendance.***

Toute demande de changement de régime doit être déposée au Secrétariat d'Intendance avant la fin du trimestre en cours et sera prise en compte pour le trimestre suivant.

Les élèves ayant choisi le **FORFAIT** ne peuvent **en aucun cas** passer aux **REPAS TICKETS** en cours d'année scolaire

A Le
 Signature des parents